

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 28
Présents : 21
Votants : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE CINQ JUILLET, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Aurélien TESSIAUT, Tiffany RIBEIRO, Michel RAYMOND, Guy BRULLAND, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE, Kevin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Philippe BERTHAUD à Agathe IACOVELLI, Béatrice GUERIN à Claude TRASSARD, Nicolas MARCHAND à Hubert BONNET, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Thierry GROSSAT à Aurélien TESSIAUT, Patrick CHARRONDIERE à Michel RAYMOND.

ABSENT(S) : Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2023-05-07-DG N° 064 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de madame Laëtitia BORDELIER de ses fonctions de conseillère municipale, et de 2ème adjointe chargée de l'Education et de la Jeunesse.

En effet, conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, madame BORDELIER a adressé sa démission le 9 mai 2023 à madame la Préfète de l'Ain qui l'a acceptée par courrier en date du 23 mai 2023.

Conformément à l'article L270 du code électoral, le candidat venant sur la liste majoritaire immédiatement après le dernier élu est appelé à le remplacer. La liste concernée est celle déposée à la Préfecture lors des dernières élections municipales.

Aussi, monsieur Jean-Baptiste BONIN a été sollicité. Par réponse en date du 27 juin, ce dernier a fait savoir qu'il ne souhaite pas, pour des raisons d'éloignement géographique, siéger au sein de conseil municipal,

De ce fait, madame Bernadette CAUCHOIS, venant sur la liste immédiatement après le dernier élu a donc été appelée à le remplacer.

Madame Bernadette CAUCHOIS, qui a accepté de siéger au sein de conseil municipal par courrier daté du 27 juin 2023, est ainsi amenée à être installée en qualité de conseillère municipale.

Le Maire indique que les modifications nécessaires au tableau du conseil municipal seront opérées concomitamment à l'adoption de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de l'installation de madame Bernadette CAUCHOIS.

En mairie, le 5 juillet 2023

Affiché le 8 juillet 2023

Pour extrait conforme
Le Maire
Marc PÉCHOUX

